vinetur

La commission des finances allemande soutient un projet fiscal pour 2027 qui épargne le vin effervescent

Le texte révisé étend la taxe aux boissons mélangées jusqu’à 15 % d’alcool, après l’abandon de la hausse prévue pour le vin effervescent

vendredi 13 novembre 2026



La commission des finances allemande a approuvé jeudi 12 novembre des modifications aux projets de droits d'accise du pays, soutenant un projet de loi remanié lié au budget 2027 qui épargnerait le vin effervescent de la hausse prévue de la taxe sur l'alcool, tout en élargissant la taxe sur les prémélanges alcoolisés aux boissons mélangées titrant jusqu'à 15 % vol.

Le vote de la commission a fait avancer le volet fiscal lié au projet de budget fédéral pour 2027, après une séance consacrée à ses dispositions fiscales. Selon le service d'information parlementaire du Bundestag, les partis de la coalition ont soutenu le projet révisé, tandis que les partis d'opposition AfD, les Verts et Die Linke ont voté contre. Les amendements présentés par la coalition ont également été rejetés par tous les groupes d'opposition.

Les modifications approuvées reporteraient de six mois l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées, dont l'entrée en vigueur est désormais prévue le 1er janvier 2028, et la mettraient en place en trois étapes. Pour l'alcool, le projet révisé abandonne la hausse prévue pour le vin effervescent. En contrepartie, il étend la taxe sur les prémélanges alcoolisés à un éventail plus large de boissons mélangées, mais à un taux inférieur à celui initialement proposé.

La note du Bundestag indique que les nouvelles règles applicables aux prémélanges alcoolisés alourdiraient tout de même la fiscalité des produits concernés. Elle cite l'exemple d'une boisson mélangée de 0,33 litre titrant 10 % vol., qui serait soumise à une taxe supplémentaire d'environ 1 euro. Elle précise également que 1 % des recettes de cette taxe, dans la limite de 1 million d'euros, serait affecté à la prévention des addictions.

Selon les commentaires cités dans la note parlementaire, la CDU/CSU estime qu'une hausse de 20 % de la taxe sur l'alcool à compter de janvier 2027 est importante, mais la présente comme la première augmentation de ce type depuis près de 44 ans et affirme qu'elle maintiendrait malgré tout l'Allemagne autour de la moyenne européenne. Le groupe indique que des experts de la santé ont également recommandé une hausse des droits. Il explique que l'augmentation prévue pour le vin effervescent est abandonnée en raison des difficultés auxquelles sont confrontés les

viticulteurs allemands.

La CDU/CSU indique également que le taux de la taxe sur les prémélanges alcoolisés serait réduit de 45 % par rapport au projet initial, alors même que son assiette serait élargie. Selon elle, cette extension générerait malgré tout des recettes supplémentaires et compenserait la décision de ne pas augmenter la taxe sur le vin effervescent. Le parti ajoute qu'une partie des recettes servirait à financer la prévention des addictions.

Le SPD a défendu l'ensemble des mesures, qui s'inscrit selon lui dans un effort budgétaire plus vaste, affirmant que la coalition avait montré qu'elle pouvait réaliser 34 milliards d'euros d'économies grâce à des réductions de dépenses et à une hausse des recettes. Concernant les taxes sur les boissons, les élus du SPD ont estimé que l'augmentation des taxes sur le tabac et l'alcool, conjuguée à une taxe sur le sucre, était justifiée pour des raisons de santé publique. Ils ont jugé bon de réviser les propositions initiales du gouvernement et de renoncer à la hausse concernant le vin effervescent.

Le SPD a également déclaré que le marché des prémélanges alcoolisés avait évolué depuis la création de cette taxe et que les boissons à plus forte teneur en alcool étaient devenues bien plus courantes. Il a souligné qu'aucune hausse ne concernerait la bière ou le vin. Au sujet de la taxe sur les boissons sucrées, le parti a estimé que le report de six mois était important pour les fabricants comme pour les autorités douanières, car il leur donnerait davantage de temps pour se préparer. Il a précisé que la mise en œuvre serait progressive et conçue pour limiter les formalités administratives, et qu'aucun poste douanier supplémentaire ne serait créé pour cette nouvelle taxe.

Les partis d'opposition ont critiqué à la fois la procédure et le contenu des modifications. L'AfD a dénoncé la présentation tardive des amendements de la coalition et estimé que le différend révélait des divisions au sein de l'alliance au pouvoir. Le parti a soutenu que le budget ne faisait pas l'objet d'un assainissement structurel et que les coûts étaient reportés au moyen de fonds spéciaux et de mesures de remboursement différé. Il a également affirmé que la taxe sur le tabac finirait par générer moins de recettes, et non davantage.

La motion de l’AfD, rejetée par tous les autres groupes parlementaires, demandait au gouvernement d’annuler les hausses de la taxe sur le tabac, de renoncer aux autres augmentations prévues et de supprimer ce qu’elle qualifiait de taxes mineures. Elle exhortait également le gouvernement à ne pas instaurer de nouveaux prélèvements, comme la taxe sur le sucre et une taxe sur les plastiques. La CDU/CSU a vivement critiqué cette proposition, estimant que revenir sur la hausse de la taxe sur le tabac enverrait un signal préjudiciable à la fois à la politique de santé et aux finances publiques.

Les Verts ont eux aussi critiqué la présentation tardive des amendements, qu’ils ont qualifiée de procédure inappropriée. Sur le fond, le parti a estimé qu’une taxe sur le sucre pourrait rapporter moins si elle atteignait son objectif en modifiant les comportements des consommateurs. Les Verts ont déclaré soutenir depuis longtemps une entrée en vigueur plus tardive de la taxe afin d’en accroître les chances de réussite, mais se sont opposés à l’ensemble des amendements et ont appelé à une réforme plus vaste et de long terme de la fiscalité sur l’alcool.

Die Linke a exprimé des préoccupations similaires sur la procédure et estimé que le dispositif révisé générerait des recettes supplémentaires en faisant contribuer les consommateurs, ce qui pèserait particulièrement sur les ménages aux revenus faibles et intermédiaires. Selon le parti, en période d’inflation et de crises multiples, il ne faudrait pas demander à la population d’absorber de nouvelles hausses de prix.

Pour les producteurs, importateurs et distributeurs de boissons, les modifications de la commission pourraient redessiner la pression fiscale dans plusieurs catégories. Les spiritueux et les boissons mélangées prêtes à boire semblent devoir subir une charge fiscale accrue à partir de janvier 2027, tandis que le vin effervescent échapperait à la hausse prévue. Cela pourrait avoir des répercussions sur les prix de détail, les marges des entreprises et la demande dans certains segments du marché de l’alcool, alors que la bière et les vins tranquilles restent exclus de ces hausses précises. Le report de la taxe sur le sucre donne également aux fabricants de boissons sans alcool plus de temps pour adapter leurs recettes, leurs prix et leurs dispositifs de mise en conformité avant le 1er janvier 2028.

L’approbation de la commission ne clôt pas le processus législatif, mais constitue une étape importante pour les dispositions fiscales rattachées au projet de budget 2027 du gouvernement.